

La césure, késako?



C'est quoi une césure ?

La césure est une période facultative pendant laquelle un étudiant inscrit dans l'enseignement supérieur peut suspendre temporairement ses études pour se consacrer à des projets personnels ou professionnels, comme un stage, un séjour à l'étranger, ou une mission de volontariat. Cette pause, qui dure généralement de quelques mois à un an, permet à l'étudiant d'enrichir son parcours et d'acquérir de nouvelles compétences.

Que peut-on faire en césure ?

La césure n'est pas un temps de repos où les étudiants «prennent des vacances». Il s'agit d'un réel projet à la fois personnel et professionnel sous différentes formes :

- **Nouvelle formation** (suivi d'une formation différente de celle initiale)
- **Bénévolat**
- **Service civique**
- **Stage**
- **Projet entrepreneurial**
- **Contrat de travail**
- **Accompagnement au projet de réorientation** («césure de réorientation» à l'UBS)

Comment ça marche ?

Pour pouvoir faire une demande de césure, l'étudiant doit passer par deux étapes :

- 1 Une demande d'inscription doit être effectuée auprès de l'établissement.
- 2 L'étudiant doit rassembler tous les éléments lui permettant de constituer son dossier, pour ensuite le déposer auprès de son établissement.

À l'UBS, toutes les informations et les imprimés sont disponibles sur l'intranet :
https://www-intranet.univ-ubs.fr/formulaires-divers-553341.ljsp?RH=INTRA_VIEETUORIEN

Les droits

Il est important de noter que l'étudiant en période de césure reste inscrit au sein de son établissement de formation. De ce fait, son statut étudiant est conservé.

À l'UBS :

- le maintien du droit à la bourse est autorisé sur demande.
- une césure est proposée en cours d'année, sur demande des étudiants qui souhaitent travailler leur projet de réorientation avec un accompagnement du SPOT.

Ils en parlent

Nous avons eu l'occasion d'interroger plusieurs étudiants sur leur retour d'expérience suite à leur période de césure (de réorientation ou classique) en 2025 :

«C'est une super expérience que je referai sans hésiter ! Cela m'a permis d'en apprendre plus sur la culture du pays où je suis, de prendre confiance en moi, et d'avoir une expérience professionnelle supplémentaire.»

- Césure classique -

«La césure a été extrêmement bénéfique pour moi. J'ai pu prendre du recul sur ce que je ressentais, et si ce que je faisais me plaisait réellement. Le fait d'être en césure m'a permis de faire énormément de choses hors de ma zone de confort.»

- Césure de réorientation -

«Durant mon année de césure, j'ai effectué un volontariat à Dublin. J'ai travaillé dans une association qui lutte contre le sans abrisme. Cette année m'a apporté énormément, tant du côté professionnel que personnel.

Faire cette année de césure a été l'une des meilleures décisions que j'ai prises.»

- Césure classique -

Pour plus d'informations

Service Pour s'Orienter et se Trouver - SPOT

4 rue Jean Zay,
56321 LORIENT
Tel. : 02 97 87 66 60
Mail : spot@univ-ubs.fr

Rue André Lwoff,
56017 VANNES
Tel. : 02 97 01 27 00
Mail : spot@univ-ubs.fr

Ou rendez-vous sur : https://services.dgesip.fr/fichiers/Guide_de_la_cesure_2024.pdf